



Colmar, le 16 décembre 2021

DESTINATAIRE

Bureau
SYNDICAT U.N.S.A.

NOTE D'INFORMATION

Objet : Demande de prise en charge financière des études promotionnelles et préparations aux concours 2022

Les études promotionnelles (EP), permettent aux professionnels d'accéder à un niveau de qualification supérieure en obtenant un diplôme ou certificat du secteur sanitaire et social. Outil de promotion interne, les EP sont programmées dans le cadre du plan de formation et sont financées soit par les Hôpitaux Civils de Colmar, soit par l'ANFH sur un fonds dédié : le Fonds Mutualisé des Etudes Promotionnelles (FMEP).

Afin de donner un maximum de chances aux agents accompagnés d'obtenir le concours d'entrée à l'école, les Hôpitaux de Colmar financent également des préparations aux concours chaque année dans différentes filières.

1. La démarche

Pour pouvoir prétendre à une prise en charge pendant la période de formation, il est indispensable de se faire connaître au plus tôt et d'avoir un projet validé par l'institution.

Afin de se faire connaître, il vous est demandé d'envoyer votre candidature à la cellule développement des compétences et formations de l'établissement. Après étude, 3 possibilités :

- Vous êtes retenu(e) avec préparation au concours (filières pour lesquelles une préparation au concours est organisée)
- Vous êtes retenu(e) sans préparation au concours

Pour ces 2 possibilités, vous bénéficierez du financement de vos études promotionnelles, avec possibilité de report.

- Vous n'êtes pas retenu(e) : vous ne pourrez bénéficier du financement de vos études, et ce même au titre d'un report.

2. La candidature

Les candidats à la promotion professionnelle doivent faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines de l'établissement un dossier de prise en charge sur le Compte Personnel de Formation (valant à la fois pour la préparation au concours et pour la période d'études). Celui-ci devra être accompagné des pièces suivantes :

- Courrier de demande de financement
- Justificatif du nombre d'heures acquises au titre du CPF

Le dossier est disponible sur le kiosque intranet DRH, rubrique formulaires.

3. Calendrier de dépôt des demandes

Dépôt des dossiers : 15 mars 2022 Commission Avril 2022	Dépôt des dossiers : 15 septembre 2022 Commission Octobre 2022
- IADE prépa 2022 / EP 2023 - IBODE prépa 2022 / EP 2023 - Cadre de santé prépa 2022 / EP 2023 - Prép. Pharm. Hosp. EP 2022 - Aide-Soignant EP 2022, rentrée de septembre	- Infirmier..... EP 2023

4. Contact

Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre la cellule développement des compétences et formations de l'établissement (responsable : Julie WITWICKI – 03.89.12.40.15 – formation.drhe@ch-colmar.fr).

Le Directeur des Hôpitaux Civils
Pour le Directeur et par Délégation,
le Directeur Adjoint

Signé

Jérôme DELSOL